

Honorables sénateurs, tout au cours de cette première session de la trente-cinquième législature, j'attirerai l'attention du Sénat sur divers aspects de ce programme au fur et à mesure de ses progrès.

AFFAIRES COURANTES

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'honorable Richard J. Stanbury, coprésident du comité mixte spécial relatif au projet de loi C-116, Conflits d'intérêts, présente le rapport suivant:

Le mardi 8 février 1994

Le comité mixte spécial relatif au Projet de loi C-116, Conflits d'intérêts, a l'honneur de déposer son

RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner le Projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois, s'est réuni six fois. Un ministre et quatre témoins ont comparu devant lui. Le comité mixte spécial relatif au Projet de loi C-116, Conflits d'intérêts, dépose, conformément à l'article 105 du Règlement, le relevé suivant des dépenses contractées à cette fin par le comité au cours de la troisième session de la trente-quatrième législature:

Déplacement du comité	0 \$
Frais d'inscription	0
Expert-conseil	4,897
Publicité	0
Aide temporaire	0
Accueil	0
Dépenses diverses	248
<hr/>	
TOTAL	5,145 \$

Respectueusement soumis,

Le coprésident,
RICHARD J. STANBURY

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Gildas L. Molgat (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, à la suite d'une discussion avec nos honorables vis-à-vis, nous nous sommes entendus pour poursuivre la pratique en vigueur au cours de la dernière session qui voulait que la séance du Sénat soit brève le mercredi. Ainsi, le mardi, le Sénat s'ajournera au mercredi, à 13 h 30, et il terminera ses travaux à 15 heures pour permettre ensuite aux comités de siéger. Pour le moment, aucune réunion de comité n'est prévue. Cependant, je crois comprendre que demain, il y aura une séance d'information, c'est pourquoi il a été convenu que nous nous réunirions à 13 h 30.

J'ai une motion fondée sur l'entente en question. Cependant, je demande le consentement de mes honorables collègues pour en reporter la présentation à plus tard aujourd'hui. En effet, il y a un débat à l'autre endroit sur un projet de loi d'initiative ministérielle touchant la grève des débardeurs sur la côte Ouest. Il est possible qu'on nous renvoie ce projet de loi plus tard aujourd'hui et que nous voulions nous y pencher. Si on s'entend là-dessus, nous pourrions peut-être l'adopter rapidement.

Je demande l'accord de mes honorables collègues afin de conserver la souplesse voulue. S'il y a entente, dès que j'en saurai plus sur le moment où nous allons recevoir cette mesure, j'en informerai le Sénat.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

PROJET DE LOI SUR LA CONVENTION EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Gildas L. Molgat (leader adjoint du gouvernement) présente le projet de loi S-2, Loi mettant en oeuvre une convention conclue entre le Canada et la République de Hongrie, un accord conclu entre le Canada et la République fédérale du Nigeria, un accord conclu entre le Canada et la République du Zimbabwe, une convention conclue entre le Canada et la République argentine et un protocole conclu entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

(Le projet de loi est lu une première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi une deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Molgat, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la séance de jeudi prochain, le 10 février 1994.)